

La Chronique de Champmotteux

n° 15

Avril 2007



Sommaire

Le mot du maire p. 3

Vie pratique p. 4

Un peu d'histoire p. 15

Le mot du maire

Après un hiver particulièrement clément, le printemps lui ressemblera-t-il ? Espérons qu'il nous permette de profiter de belles journées « à la campagne ».

La période à venir, vous le savez, sera fertile en élections, sujet de nombreuses discussions.

Même à l'échelle de notre village, nous ne pouvons faire l'impasse sur ces étapes importantes dans le bon fonctionnement d'une démocratie. Les moyens accordés pour assurer l'éducation, la sécurité sont extrêmement importants.

Je vous invite donc tout simplement à participer aux rendez-vous des mois d'avril et de juin, ils nous permettent d'exprimer nos attentes, nos sensibilités.

Avec tout mon dévouement,

Votre maire

Corinne Carvalho

Vie pratique

État civil

Une nouvelle rue à Champmotteux

Nous vous informons de la naissance de la **rue des Vignes**.

Elle est située dans le prolongement de la rue Château-Gaillard.
Elle accueille M. et Mme Jean-Charles et leurs enfants, soyez les bienvenus dans notre village.

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte

Le lundi de 10 h à 12 h

Le mardi et le vendredi de 14 h à 16 h

Les élus assurent une permanence
le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois de 11 h à 12h

Tél. mairie : 01 64 99 59 28

Pour les vacances scolaires, nous vous informons que le secrétariat sera fermé :

du 9 au 16 avril 2007

du 8 au 20 mai 2007

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Madame le Maire au
01 64 99 39 08

Numéros d'urgence

Pompiers 18

Police 17

Gendarmerie 01 64 95 00 14

Samu 91 15

EDF (sécurité, dépannage) . . 0 810 333 091

Vie pratique

Élections

Les rendez-vous électoraux 2007

Élections présidentielles

22 avril et 6 mai 2007

Élections législatives

10 et 17 juin 2007

Vote par procuration

L'électeur qui souhaite faire établir une procuration doit se présenter au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son lieu de résidence ou de son lieu de travail. Muni d'une pièce d'identité, il doit fournir, à l'appui de sa demande, une attestation sur l'honneur (intégrée dans le formulaire prévu par le décret du 11 octobre 2006) précisant le motif pour lequel il lui est impossible d'être présent dans sa commune d'inscription le jour du scrutin (obligation professionnelle, handicap, raison de santé, assistance apportée à une personne malade ou infirme, vacances, résidence dans une commune différente de celle où il est inscrit sur une liste électorale).

Effacement des réseaux aériens et aménagement des trottoirs rue Michel- de-L'Hospital

Dans le but d'embellir, de sécuriser la traversée du village et de faciliter le déplacement des piétons, la commune de Champmotteux souhaite réaliser une deuxième phase d'enfouissement du réseau France Télécom du réseau basse tension et de son réseau éclairage public.

Elle souhaite, par ailleurs réaménager ses trottoirs.

Les travaux intègrent l'exécution des tranchées, la pose des fourreaux, le déroulage des câbles, la construction des chambres de tirage et la mise en place des candélabres.

Les tranchées seront remblayées avec de la grave issue du concassage de béton de démolition.

Les trottoirs seront revêtus d'enrobés de couleur.

Ces travaux contribueront aussi à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

La durée prévisionnelle des travaux est de quatre mois.

Vie pratique

Caisse d'allocations familiales de l'Essonne

Dans le but de traiter plus rapidement les dossiers qui lui parviennent, la CAF de l'Essonne change son adresse postale.

CAF de l'Essonne

(indiquer le nom du service ou de la personne destinataire)

2 impasse du Télégraphe
91013 Évry Cedex

Pour toute information :
site Internet : www.caf.fr
ou Tél. : 0820 25 91 10.

Avis aux toutous

Vous êtes de plus en plus nombreux sur la commune et soyez les bienvenus.

Mais lors de vos ballades, une envie pressante n'est pas toujours contrôlable. Demandez à votre maître de prévoir un sac pour la ramasser. Les enfants jouant sur la place de l'Église, les parents et les promeneurs n'apprécient guère. Et si vous aimez faire du toboggan, ne faites pas vos besoins sur cet emplacement, il est vraiment réservé aux enfants.

Et puis, vous savez, pour vos balades, il y a beaucoup d'espaces en dehors du centre de la commune.

Alors, on est bien d'accord !

Apprenez à vos maîtres à respecter tous ces lieux et tout le monde vous aimera encore plus.

Par avance, un grand merci.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La dépollution des eaux usées des habitations (sanitaire, lave-linge...) est indispensable pour éviter de polluer l'environnement, préserver la santé publique, le cadre de vie de tous et le confort de chacun.

Pour les habitations qui peuvent être raccordées au réseau collectif, la dépollution est effectuée par la station d'épuration.

Pour les habitations qui ne peuvent être raccordées, les eaux usées sont dépolluées par une installation individuelle (fosse septique...). C'est l'assainissement non collectif.

Conformément à la loi du 3 janvier 1992, la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) est obligatoire pour chaque commune depuis le 1^{er} janvier 2006.

C'est pourquoi notre commune a confié la compétence assainissement non collectif au Parc naturel régional du Gâtinais français qui a créé récemment

Vie pratique

un SPANC-Parc. En effet, dans un souci de protection de la ressource en eau du territoire et d'amélioration de sa qualité, le Parc a souhaité s'investir auprès de ces communes en proposant un service à la carte. La procédure pour les communes s'en voit donc simplifiée et les coûts de service réduits.

Un état des lieux de l'assainissement non collectif sur notre commune est nécessaire afin de contrôler le fonctionnement des dispositifs existants, de relever les éventuels problèmes et d'envisager des réhabilitations pour préserver notre ressource en eau de toutes les pollutions.

L'assainissement individuel n'est performant qu'à condition d'être correctement installé et entretenu. En cas de mauvais fonctionnement ou de défaut d'installation, les eaux usées sont mal traitées et leur évacuation peut provoquer une pollution de la nappe phréatique ou des cours d'eau.

Le SPANC-Parc assurera auprès des particuliers différents contrôles selon s'il s'agit d'un assainissement non collectif existant, neuf, réhabilité, ou encore lors de vente immobilière. À l'issue de ces diagnostics, ce service vous délivrera des certificats et des avis de conformité sur vos installations au vu de la date de création du système.

Pour effectuer ces contrôles, la SEE (Société des Eaux de l'Essonne) vous adressera un courrier avec entête de la commune afin de prendre rendez-vous.

Déroulement des contrôles

Contrôle des dispositifs existants

Ce diagnostic est un véritable état des lieux et nécessite une visite sur le site. Le contrôle permettra de :

- vérifier l'existence et l'implantation du dispositif ;
- réaliser une description de l'installation ;
- repérer les éventuels défauts liés à la conception et à l'usure ;
- contrôler son fonctionnement vis-à-vis de la salubrité publique.

À l'issue de cette visite, des préconisations pourront être faites sur l'accessibilité, l'entretien et la nécessité de faire une réhabilitation en cas de pollution avérée.

Contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités

Deux contrôles seront ici nécessaires :

- contrôle de conception et d'implantation : il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs. Il s'opère en amont de toute construction d'habitat neuf ou de réhabilitation.

Vie pratique

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le propriétaire fournira au Parc son projet d'assainissement (étude de sol, étude de filière, etc.). Le contrôle constitue une simple validation de la conception du dispositif d'assainissement non collectif ;

- contrôle de bonne exécution : il permet de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire et validé par le service lors du contrôle de conception et d'implantation sont bien respectés lors de la réalisation des travaux. Une visite sur le site est donc nécessaire. Le contrôleur vérifiera la réalisation et la qualité de l'ouvrage.

En cas de vente immobilière

Lors de la vente d'un bien immobilier, le contrôleur effectuera un état des lieux de l'installation et remettra un avis de conformité au propriétaire. Les droits, obligations et responsabilités des usagers et du service sont régis par le règlement de service d'assainissement non collectif, qui vous sera remis lors des contrôles.

Comme il est demandé aux habitants reliés au tout-à-l'égout de verser une contribution aux frais de collecte et de traitement de leurs eaux usées, une redevance sera demandée aux habitants disposants d'un assainissement non collectif. Le montant de cette redevance sera fonction du diagnostic réalisé.

Contrôle du neuf	243 €
Contrôle de l'ancien simple	25,50 €/an
Contrôle de l'ancien + analyses (si rejet dans un milieu naturel)	57,50 €/an
Contrôle de l'ancien + avant-projet de réhabilitation	34,50 €/an
Contrôle de l'ancien + avant-projet + analyses	66,50 €/an

Nous devons toujours garder à l'esprit à quel point il est important pour tous de préserver et d'améliorer la qualité des eaux des ruisseaux, des rivières, des mares et des nappes phréatiques.

**L'eau est une ressource précieuse, indispensable à la vie.
Ne la gaspillons pas.**

Transports scolaires

Les cars effectuant le retour des collégiens et lycéens (départ d'Étampes à 15 h 35) correspondent à la ligne « Vallée de l'Essonne ». Ceux de 16 h 30 et 17 h 35 correspondent aux destinations Mespuits, Champmotteux.

En cas de retard, une attestation sera délivrée par Les Cars Bleus (tél. : 01 64 98 85 21)

Vie pratique

Info Énergie

Le Parc naturel régional du Gâtinais français anime un espace Info Énergie au sein de la Maison du Parc à Milly-la-Forêt.

Un conseiller vous conseille et vous accompagne gratuitement et de manière objective dans vos projets d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables :

quels sont les gestes simples à effectuer pour réduire sa facture d'énergie ?

À qui s'adresser pour faire installer un chauffe-eau solaire ?

Comment fonctionne une pompe à chaleur ?

Quelles sont les aides financières possibles ?

N'hésitez pas à contacter :

Geoffrey Berlemont, conseiller Info Énergie

01 64 98 73 93

g.berlemont@parc-gatinais-français.fr

Ramassage des encombrants

Le ramassage des encombrants aura lieu le **16 mai 2007**.

Il faut sortir les objets la veille au soir. Nous vous rappelons que les produits toxiques et dangereux, les écrans, les gravats, le plâtre, le béton, les souches et les troncs d'arbre sont interdits.

Les déchets non ramassés devront être impérativement retirés dans les vingt-quatre heures. Ils pourront être déposés à la déchetterie de Milly.

Vie pratique

Info Énergie

Le Parc naturel régional du Gâtinais français anime un espace Info Énergie au sein de la Maison du Parc à Milly-la-Forêt.

Un conseiller vous conseille et vous accompagne gratuitement et de manière objective dans vos projets d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables :

quels sont les gestes simples à effectuer pour réduire sa facture d'énergie ?
À qui s'adresser pour faire installer un chauffe-eau solaire ?
Comment fonctionne une pompe à chaleur ?
Quelles sont les aides financières possibles ?

N'hésitez pas à contacter :
Geoffrey Berlemont, conseiller Info Énergie
01 64 98 73 93
g.berlemont@parc-gatinais-français.fr.

Ramassage des encombrants

Le ramassage des encombrants aura lieu le **16 mai 2007**.

Il faut sortir les objets la veille au soir. Nous vous rappelons que les produits toxiques et dangereux, les écrans, les gravats, le plâtre, le béton, les souches et les troncs d'arbre sont interdits.

Les déchets non ramassés devront être impérativement retirés dans les vingt-quatre heures. Ils pourront être déposés à la déchetterie de Milly.

Vie pratique

Téléphonie
mobile



Madame Corinne CARVALHO
Maire de Champmotteux
Mairie
Rue Michel de l'Hospital
91150 - CHAMPMOTTEUX

Nanterre, le 2 février 2007

Madame le Maire,

A plusieurs reprises, vous avez appelé l'attention de SFR sur la mauvaise couverture radio de notre réseau sur le territoire de votre commune et, de facto, sur la gêne occasionnée auprès de vos administrés, clients de notre société. Nous vous remercions de votre intervention.

J'ai donc saisi nos services pour que votre requête soit étudiée avec le plus grand soin, en regard de l'ensemble des priorités affectant le déploiement de notre réseau francilien qui relève lui-même d'une architecture complexe, fruit de très nombreux arbitrages internes.

A l'issue de ces études, j'ai le plaisir de vous annoncer que votre demande de couverture va être satisfaite.

Le temps que tout le dispositif administratif et technique se mette en place, nous pensons que la mise en service de l'antenne SFR interviendra au cours de ce semestre, au plus tard au mois de juin 2007.

Espérant avoir répondu à vos attentes comme à celle des Champmottois et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Bien à vous,

Pascal POUILLET
Directeur des relations régionales

Vie pratique

EDF

EDF Gaz de France Distribution
Essonne



Nos Réf. : SCTT.CL.2006.BR
Vos Réf. :
Interlocuteur : Richard BRIOIS
Téléphone : 01 64 97 47 11 / 06 85 32 59 37
Fax : 01 64 97 47 09
E-mail : richard.briois@edfgdf.fr
Objet : Qualité de desserte EDF

MAIRIE DE CHAMPMOTTEUX
A l'attention de Madame Le Maire

Rue Michel de l'Hospital

91150 CHAMPMOTTEUX

Lisses, le 27 décembre 2006

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu interroger nos services sur l'origine des micro coupures survenues de mai à septembre sur le réseau de distribution EDF alimentant votre commune.

Je vous devais pour cela quelques explications.

L'analyse des enregistrements à notre disposition confirme bien pour cette période et sur le départ MORIGNY CHAMPIGNY alimentant les communes de BLANDY, BOIS HERPIN, CHAMPMOTTEUX, BROUY et ROINVILLIERS un accroissement « sensible » des micro coupures. Celles-ci sont dues à la présence en grand nombre d'oiseaux qui se posent sur les conducteurs, réduisant ainsi les écarts entre les différentes phases.

Les protections automatiques destinées à protéger les installations interviennent alors afin de limiter le défaut, en coupant très rapidement l'alimentation. (notion de « rapide »)

C'est pourquoi, le service en charge de l'exploitation projette d'équiper les différentes dérivations aériennes d'écarteurs de type avifaune, destinés à maintenir les écarts entre les conducteurs. Un dossier a été déposé en ce sens afin de confirmer ces futurs investissements.

Un premier test, à titre expérimental, pourrait être effectué sur la dérivation « BLANDY » dès le premier trimestre.

Je en manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce dossier et des conditions d'intervention encore à programmer. Nous ferons de ce premier test, une journée d'information et de démonstration.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chargé de Projets Collectivités Locales
Richard BRIOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Briois'.

EDF Gaz de France Distribution Essonne

Z.A.1 Les Mairies - Lisses - 91016 Evry cedex - Tel: 01 64 97 41 11

Vie pratique

Notaires



**CALENDRIER
DES CONSULTATIONS GRATUITES
(Année 2007)**

à

**LA CHAMBRE DES NOTAIRES
DE L'ESSONNE**

14, rue des douze Apôtres
91000 EVRY-VILLAGE

Elles se déroulent les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois
de 9 heures à 12 heures - (sauf pendant les vacances scolaires)

SUR RENDEZ-VOUS

au : 01.60.78.01.27

D A T E S
Mardi 16 janvier
Mardi 6 février
Mardi 6 mars
Mardi 20 mars
Mardi 3 avril
Mardi 15 mai
Mardi 5 juin
Mardi 19 juin
Mardi 4 septembre
Mardi 18 septembre
Mardi 2 octobre
Mardi 16 octobre
Mardi 20 novembre
Mardi 4 décembre
Mardi 18 décembre

Vie pratique

Comité d'animation

Le Comité d'animation vous propose ses prochaines manifestations :

- Dimanche 27 mai** : randonnée, pique-nique
- Samedi 9 juin** : après-midi récréative, chasse aux trésors
- Samedi 30 juin** : feux de la Saint-Jean
- Dimanche 2 septembre** : grillade-party
- Courant novembre** : soirée surprise...

Venez nombreux partager ces moments de rencontres et de fêtes.

Pâques

La venue des cloches accompagnée de chocolats, de friandises est attendue

dimanche 8 avril 2007 à 11 h sur la place de l'Église.

Petits Champmottois, ne manquez pas le rendez-vous.

Rando champmottoise

Une première : la **RANDO CHAMPMOTTOISE**

Le **dimanche 15 avril 2007**, le Sporting Club du Gâtinais organise trois parcours en VTT.

La rando champmottoise (35 km), la méridienne (20 km) et la familiale (10 km) sont ouvertes à tous.

Les inscriptions (adultes 3 € et 5 €, gratuit pour les moins de 12 ans) sont enregistrées **avant le 10 avril** auprès de

M. Pascal Plantureux
50 rue Château-Gaillard à Champmotteux
Tél. : 06 17 38 24 75.

Inscriptions possibles à partir de 8 heures au stade de Champmotteux le 15 avril 2007 (+ 1 €).

Trophée du Gâtinais junior

Dimanche 19 août 2007

se déroulera le

1^{er} trophée du Gâtinais junior

Course interrégionale junior (17-18 ans),
un total de 117 km avec 10 passages à Champmotteux.

Un peu d'histoire

*Patois de
la Beauce
et du Gâtinais*

Simone Fauve a passé sa vie à collecter des mots utilisés par ses ancêtres beaucerons et gâtinais. Un glossaire* très complet recense ces expressions d'un autre temps, employées voici un demi-siècle dans le sud de l'Essonne.

Morceaux choisis

A comme

Affermir/adj : ému
Amalocher/v : tromper

Alouser/v : flatter
Arrayer/v : ranger

B comme

Baloquer/v : bavarder
Bluter/v : faire l'amour

Bender/v : s'inquiéter
Bourdir/v : fatiguer

C comme

Cabasser/v : importuner
Caponneau/adj : froussard

Camaud/adj : penaud
Chipoton/n.m : touche à tout

D comme

Désaube/n.f : désolation

Dringuer/v : boire

Digotter/v : ronchonner
sans arrêt
Droguer/v : attendre

E comme

Ecussonner/v : vacciner
Empouch'té/adj : maladroit

Emarauder (s')/ v : se fâcher
Engiler/v : courir à toute vitesse

G comme

Gamachon/n.m : petit gamin
Grattonner/v : picorer

Godailer/v : flâner
Guerdon/n.m : récompense

H comme

Hercaha/adj : nez à nez
Huy/n.m : aujourd'hui

Humbleté/n.f : humilité

I comme

Ignô/n.f : ignorance
Intergaudé/adj : être troublé

Instructueux/n.m : instituteur

J comme

Jouée/n.f : petite fessée

Jubécien/n.m : hypocrite

L comme

Langue de peille/expr : langue de vipère
Lure-lurer/v : radoter

*Simone Fauvet,
*Glossaire des patois
de la Beauce et du Gâtinais*,
coll. Patoisthèque,
éditions Royer.

Un peu d'histoire

M comme

Marivolle/n.f : cocinnelle

Masser/v : travailler
manuellement

N comme

Nicasser/v : ricaner

Nipiau/n.m : mouchoir

O comme

Obour/adv : autour

Orteau/n.m : orteil

P comme

Palpitance/n.f : émotion

Pénelier/adj : bon à rien

Q comme

Queindre/v : tenir

Queuquiau/adj : bêta, niais

R comme

Ragacer/v : parler à tort et à travers

Redingote/n.f : cercueil

S comme

Savonnette/n.f : gifle

Subtil/adj : habile à...

T comme

Tanson/n.m : réprimande

Tourlourette/n.f : amourette

V comme

Villoquier/n.m : habitant des villes

Viouner/v : ronfler

Z comme

Zizouner/v : tourner autour du pot.